

**Attribution du Prix Paul Reuter**

Le Prix Paul Reuter, destiné à récompenser des œuvres marquantes dans le domaine du droit international humanitaire, a été décerné le 12 février 2000 à

ILIAS BANTEKAS, chargé de cours à la faculté de droit, Université de Westminster, Royaume Uni,

pour sa thèse *Principles of Individual Responsibility for Violations of International Humanitarian Law after the ICTY* (Le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et le principe de la responsabilité individuelle en matière de violations du droit international humanitaire).

La thèse de Ilias Bantekas a été retenue, car elle étudie pratiquement toutes les jurisprudences qui ont appliqué et interprété le droit international humanitaire et aborde ainsi un sujet d'une grande actualité. Cet ouvrage constituera une source d'informations précieuse pour tous les juristes qui se préoccupent de la mise en œuvre du droit international humanitaire et de la responsabilité des individus envers ces règles.

Créé en 1983, grâce au don fait au CICR par feu le professeur Paul Reuter, professeur honoraire de l'Université de Paris, membre de l'Institut de droit international, le Fonds Reuter a deux objectifs. Ses revenus servent, d'une part, à encourager une œuvre ou une entreprise dans le domaine du droit international humanitaire et sa diffusion et, d'autre part, à financer le Prix Paul Reuter, doté d'une somme de 2 000 francs suisses.

C'est la sixième fois que le Prix Reuter, qui est habituellement décerné tous les trois ans, a été attribué depuis la création du Fonds. Il sera remis au lauréat par le président du CICR, Jakob Kellenberger, au cours d'une cérémonie qui aura lieu au mois de juin.